



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
3 JUIN 2024

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville le lundi 3 juin 2024 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Josiane Martel-Ouellet	Marie Claude Aubin
Stéphanie Dalpé	

Est absent le conseiller suivant :

Gilles Prairie

Assiste également à la séance, le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 181-06-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDE DE P.I.A. N°24-025 – 11 CHEMIN DU VERGER-MODÈLE – RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA RÉSIDENCE
7. DEMANDE DE P.I.A. N°24-026 – 7 CHEMIN DE DUNHAM – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
8. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – BRUISER
9. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ÉTUDE SUR LE PLAN D'INTERVENTION – EXP
10. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ÉTUDE SUR LE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET LE PLAN DIRECTEUR – EXP
11. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN QUINQUENNAL D'INTERVENTION DE LA VOIRIE MUNICIPALE – EXP
12. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION ANNUELLE - LES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC
13. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – MRC ABATTAGE D'ARBRE
14. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 1^{er} VERSEMENT LES SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC
15. ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2^e VERSEMENT MRC QUOTES-PARTS ANNUELLES MRC BROME-MISSISQUOI
16. MANDAT COMPLÉMENTAIRE – PROJET PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN SAINT-ARMAND
17. OFFRE DE SERVICE – RESTAURATION DES VITRAUX ÉGLISE BSM – STUDIO DU VERRE
18. OFFRE DE SERVICE – DOCUMENTATION ÉGLISE BSM – GILLES BLAIS
19. OFFRE DE SERVICE – PEINTURE TOITURE GRAMMAR SCHOOL ET ÉGLISE BSM –STEPHAN BARCELO

20. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 156-05-2024-1 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
21. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°159-04-2024-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ (PARAPLUIE)
22. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°160-04-2024-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 755 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE
23. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 161-06-2024 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021
24. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 161-06-2024 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021
25. FEU VERT CLIGNOTANT
26. AUTORISATION SIGNATURE CHÈQUE – AJOINTE À LA DIRECTION – NATHALIE KHAYAT
27. SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA BIENTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES DE L'ESTRIE
28. EMBAUCHE – PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE – MARIA GARZ
29. REMERCIEMENT DE L'ÉQUIPE DE LA CAISSE DES JARDINS DE LA POMMERAIE POUR LA PLANTATION D'ARBRES
30. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
31. VARIA
32. PÉRIODE DE QUESTIONS
33. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. RES 182-06-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
 Appuyé par le conseiller Bob Lussier
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte le procès-verbal du 6 mai 2024 tel que rédigé par le directeur général, greffier et trésorier.

ADOPTÉE

3. RES 183-06-24 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
 Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
11784	Anne Pouleur	H.P Avril	1 901,25 \$
11785	Excavation Dominic Carey inc.	Dernier versement déneigement	81 090,66 \$
11786	FMQ Assurances inc.	Garantie de refoulement	1 851,91 \$
11787	PG Solutions inc.	Module Aurora	2 155,78 \$
11788	Les Services EXP inc.	Plan infrastructures municipales	2 414,30 \$
11789	Alain Saladzius	Mandat accompagnement	4 020,68 \$
11790	COGECO Connexion	Web loisir mai	51,68 \$
11791	COGECO Connexion	Web Aqueduc mai	63,18 \$
11792	COGECO Connexion	Web caserne mai	63,18 \$
11793	COGECO Connexion	Web épuration mai	63,18 \$
11794	COGECO Connexion	Web mairie mai	91,92 \$
11795	T.I.C inc.	Tel IP juin	227,72 \$
11796	Telus	GPS voirie vail à mai	66,75 \$

11797	Telus	Tel cell mai à juin	336,25 \$
11798	Erreur impression	Annulé	Annulé
11799	Ministère du revenu Québec	DAS	21 110,97 \$
11800	Receveur Général du Canada	DAS	7 551,49 \$
11801	Amazon .com	outils-articles bureau	237,92 \$
11802	Aquatech	Suivi eau potable	2 710,10 \$
11803	Lyne Arcand	CCCT	75,00 \$
11804	Atelier et découpage Bourgea 2014	Entretien tracteur	138,52 \$
11805	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
11806	Bob Lussier	KM/arbres et CCU	219,00 \$
11807	Julien Bourbeau	Cell mai	20,00 \$
11808	Les entreprises Bourget	Abat poussière	1 103,76 \$
11809	CANAC	Matériaux divers	245,74 \$
11810	C.A.U.C.A	Frais annuel-survi-mobile	1 396,95 \$
11811	Chad Whittaker	Embellissement terrain	275,91 \$
11812	Champigny Électrique	Entretien hdv	1 374,25 \$
11813	Groupe CLR	Réparation radio	369,66 \$
11814	CONT-A-C-T	Pompe-entretien	206,96 \$
11815	Coopérative national de l'information indépendante	Avis public- Appel d'offre	459,90 \$
11816	DBR Informatique	Copie	156,28 \$
11817	ADMQ	Formation	695,60 \$
11818	Déchi-Tech Mobile	Destruction documents obsolètes	275,94 \$
11819	Bruno De Kinder	Messenger mars-avril-mai	1 130,50 \$
11820	ABCDE Internet	Essence / frais poste	853,20 \$
11821	Deragon Ford	Entretien véhicule	208,62 \$
11822	Construction DJL	Achat asphalte	171,89 \$
11823	Eurofin Environex	Analyse eaux usées	347,22 \$
11824	Excavation Bedford	Pelle	2 000,57 \$
11825	Excavation Carey et Giguère	Projet parc Richford	1 121,00 \$
11826	FQM	Projet Primeau-eaux usées	198,99 \$
11827	Flash formation	Formation incendie	1 494,68 \$
11828	FQM Assurances	Modification police	78,48 \$
11829	Gigleurs F.F	Inspection	1 311,86 \$
11830	Groupe DNH	Essence	762,23 \$
11831	Isabelle Hébert	CCCT	75,00 \$
11832	Hélène Dallaire	CCU	75,00 \$
11833	J.A Beaudoin Construction	Niveleuse	7 910,86 \$
11834	Henriette Jetten	CCE	75,00 \$
11835	Julie Girard	CCU	150,00 \$
11836	Les Solutions IT Cloud	Modifier Business standard	56,13 \$
11837	Martin & Lesvesque	Uniformes-incendie	1 582,90 \$
11838	Linda Tétreault	Savon main	8,03 \$
11839	Locaplus Cowansville	Balai	82,21 \$
11840	Lucie Dagenais	fêtes des bénévoles-cell-KM	838,57 \$
11841	Marc Fortier	Cell mai	20,00 \$
11842	Geneviève Marcoux	Fête des bénévoles-plateaux	56,34 \$
11843	Marie Lavergne	CCCT	75,00 \$
11844	Marie Claude Aubin	CCU	150,00 \$
11845	Medias Transcontinental	Publication appel d'offre	757,92 \$
11846	Nicole Mikal Dicaire	CCAF- terreau	31,03 \$
11847	Nivelage Mc	Niveleuse	2 339,74 \$
11848	Papeterie Cowansville	Fourniture de bureau-bureau	482,74 \$
11849	PG Solutions inc.	Formation	906,00 \$
11850	Plomberie Goyer	Embellissement terrain	98,59 \$
11851	Anne Pouleur	H.P. mai	1 631,25 \$
11852	Programmation GM	Divers travaux	1 630,26 \$
11853	Roger Courchesne	Location garage	500,00 \$
11854	Samatha Salois	Cell mai	20,00 \$
11855	Sébastien Giguère	Cell mai	20,00 \$

11856	Serre Larochele	Boite à plantes	1 897,09 \$
11857	Golix	numéros civiques	180,58 \$
11858	S.O.S Pompes pièces expert	Pompe-entretien	6 825,84 \$
11859	SPA des Cantons	Mise en place registre/chat errant	3 110,00 \$
11860	Pierre St-Onge	Cell mai	20,00 \$
11861	Townsend Consultants	Modification site web	218,45 \$
11862	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCU / CCCT	225,00 \$
11863	Ville de Bedford	Formation/collecte verre	1 675,39 \$
11864	Ville de Dunham	Entraide incendie	764,42 \$
11865- 11866	Y. Gosselin & Fils	Matériels/Aliments	281,50 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- Remerciements aux bénévoles qui ont préparé le champ pour permettre la plantation d'arbres au parc Municipal.
- Remerciements au Centre Desjardins de la Pommeraie pour son engagement dans le projet d'aménagement du parc Municipal.
- Remerciements pour le don d'arbres distribués aux citoyens.
- Demande de la compagnie d'assurance d'afficher une interdiction de baignade au parc Paul-Goodhue.
- Demande de la compagnie d'assurance d'afficher une interdiction de jouer au baseball et à la balle molle au parc Paul-Goodhue parce que le terrain n'est pas clôturé.
- La Municipalité a soumis un appel aux suggestions pour renommer le parc Municipal sur le chemin Richford (et non le parc Paul-Goodhue).
- Le directeur du Service incendie a restructuré l'horaire des pompiers pour permettre une garde en caserne tous les jours d'été.
- Le 8 juin 2024 : 1^{er} marché fermier de la saison et 1^{er} grand bazar.
- Ouverture du registre le 10 juin 2024, de 9 h à 19 h, dans le processus de règlement d'emprunt pour financer l'achat d'un camion destiné au Service incendie.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été soumise.

6. RES 184-06-24 DEMANDE DE P.I.A. N° 24-025 – 11, CHEMIN DU VERGER-MODÈLE - RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA RÉSIDENCE

CONSIDÉRANT : qu'une demande d'autorisation pour la rénovation de la toiture de la résidence sise au 11, chemin du Verger-Modèle, a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que le revêtement de la toiture proposée est une toiture de bardeau d'asphalte Performance IKO de couleur bleu atlantique ;

CONSIDÉRANT : que la demande de certificat d'autorisation est assujettie au règlement sur les P.I.A. ;

CONSIDÉRANT : que les critères du secteur du village du règlement sur les P.I.A. recommandent des toitures sobres, dont les couleurs s'harmonisent avec les revêtements extérieurs ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande d'autorisation pour la rénovation du revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte Performance IKO ;

QUE : Le Conseil recommande un choix de couleur de toiture plus sobre, par exemple Appalaches ou Pierre angulaire.

ADOPTÉE

7. RES 185-06-24 DEMANDE DE P.I.I.A. N° 24-026 – 7, CHEMIN DE DUNHAM - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT : qu'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment accessoire a été déposée ;

CONSIDÉRANT : que le revêtement de bois peint en jaune s'harmonise avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT : que le revêtement de la toiture prévue est en acier peint ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le Conseil accepte la demande de certificat d'autorisation à la condition que la couleur de la toiture du bâtiment accessoire s'harmonise à la toiture du bâtiment principal.

ADOPTÉE

8. RES 186-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – BRUSER

CONSIDÉRANT : la résolution N° 906-09-23 « *Offre de services professionnels – Bruser - conception-réalisation et demande d'autorisation - système d'adoucissement d'eau - station d'eau potable* », adoptée par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 000558 de la firme de génie-conseil Bruser du 10 mai 2024 au montant de 3 363,02 \$, taxes incluses, pour les services professionnels rendus dans le cadre du mandat de la conception-réalisation et demande d'autorisation - système d'adoucissement d'eau ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Josiane Martel Ouellet

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émette un chèque de 3 363,02 \$ au nom de Bruser ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

9. RES 187-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ÉTUDE SUR LE PLAN D'INTERVENTION – EXP

CONSIDÉRANT : la résolution N° 763-05-23 « *Octroi du contrat - réalisation d'une étude sur le plan d'intervention* », adoptée par le Conseil municipal le 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 820522 de la firme de génie-conseil, les Services EXP inc. du 29 mai 2024 au montant de 1 136,01 \$ taxes incluses, pour les services d'ingénierie rendus dans le cadre du mandat de réalisation d'une étude sur le plan d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 136,01 \$ au nom des Services EXP inc. pour les services d'ingénierie rendus, tel que spécifié dans les factures N° 820522.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

10. RES 188-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – ÉTUDE SUR LE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET LE PLAN DIRECTEUR – EXP

CONSIDÉRANT : la résolution N° 762-05-23 « *Octroi du contrat de réalisation d'une étude sur le balancement hydraulique et le plan directeur* », adoptée par le Conseil municipal le 11 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 815307 de la firme de génie-conseil, les Services EXP inc. du 2 mai 2024 au montant de 11 440,01 \$ taxes incluses, pour les services d'ingénierie rendus dans le cadre du mandat de réalisation d'une étude sur le balancement hydraulique et le plan directeur ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 11 440,01 \$ au nom des Services EXP inc. pour les services d'ingénierie rendus, tel que spécifié dans les factures N° 815307.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

11. RES 189-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – PLAN QUINQUENNAL D'INTERVENTIONS DE LA VOIRIE MUNICIPALE – EXP

CONSIDÉRANT : la résolution N° 718-04-23 « *Offre de services professionnels – plan quinquennal d'interventions de la voirie municipale – Exp* », adoptée par le Conseil municipal le 14 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 164-05-24 « *Offre de service – plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction – Exp* », adoptée par le Conseil municipal le 7 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 820523 de la firme de génie-conseil, les Services EXP inc. du 29 mai 2024 au montant de 2 285,13 \$ taxes incluses, pour les services d'ingénierie rendus dans le cadre des mandats octroyés par les résolutions N° 718-04-23 et N° 164-05-24 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 2 285,13 \$ au nom des Services EXP inc. pour les services d'ingénierie rendus, tels que spécifiés dans la facture N° 820523.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

12. RES 190-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – COTISATION ANNUELLE – ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 1 089 \$ au nom de l'Association des plus beaux villages du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle, conformément à la facture N° 2024-08.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

13. RES 191-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – MRC ABATTAGE D'ARBRE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 627-02-23 « *Signature de l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2023-2025* », adoptée par le Conseil municipal le 6 février 2023 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 4 767 \$ au nom de la MRC Brome-Missisquoi pour les services prévus dans le cadre de ladite entente pour l'année 2024, tel que spécifié dans la facture N° 2024-000396.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

14. RES 192-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 1^{ER} VERSEMENT – LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet en date du 30 juin 2024, un chèque de 118 055 \$, à l'ordre du ministre des Finances pour le premier versement des services rendus de la Sûreté du Québec.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

15. RES 193-06-24 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – 2^E VERSEMENT – QUOTES-PARTS ANNUELLES MRC BROME-MISSISQUOI

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émet en date du 7 juin 2024 un chèque de 80 208 \$ à l'ordre de la MRC Brome-Missisquoi pour le deuxième versement des quotes-parts annuelles.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

16. RES 194-06-24 MANDAT COMPLÉMENTAIRE – PROJET PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN SAINT-ARMAND

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal mandate le directeur général, en collaboration avec Christian Thibault, ingénieur chez Bruser et responsable du projet de prolongement de l'aqueduc, de préparer un complément de travaux au projet initial, lequel doit impérativement être réalisé par l'entrepreneur J.A. Beaudoin, avant la remise de la retenue, prévue à la fin de son contrat ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

17. RES 195-06-24 OFFRE DE SERVICE – RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE BSM – STUDIO DU VERRE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 162-05-24 « *Offre de service - récupération, analyse et soumission – restauration des vitraux de l'église BSM – Studio du verre* », adoptée par le Conseil municipal le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 092-03-24 « *Offre de services professionnels en restauration des vitraux – Studio du Verre* », adoptée par le Conseil municipal le 14 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT : conformément aux résolutions N° 162-05-24 et N° 092-03-24 et les résultats de deux premières interventions du Studio du Verre conformément aux devis D-1082(3) et D-1109 au montant global taxes incluses de 11 842,43 \$;

CONSIDÉRANT : les devis N° D-1120, N° D-1121, N° D-1123, N° D-1124, N° D-1125 reçus le 15 mai 2024 du Studio du Verre pour le total de 99 085,46 \$;

CONSIDÉRANT : le Règlement de gestion contractuelle N° 143-07-2021, notamment son article 7 « Contrats pouvant être conclus de gré à gré » ;

CONSIDÉRANT QU' : il est toujours dans l'intérêt de la Municipalité de continuer à faire appel à son fournisseur actuel, Studio du Verre, dans le projet de restauration des vitraux de l'église BSM ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'ensemble des offres de services professionnels en restauration des vitraux du Studio du Verre daté du 15 mai 2024 au montant de 99 085,46 \$, taxes incluses ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

18. RES 196-06-24 OFFRE DE SERVICE – DOCUMENTATION ÉGLISE BSM – GILLES BLAIS

CONSIDÉRANT : la réalisation d'importants travaux de restauration de l'édifice patrimonial de l'église BSM ;

CONSIDÉRANT : l'occasion de documenter ces travaux pour les générations à venir et pour la promotion culturelle et touristique de l'église BSM et de la Municipalité de Frelighsburg en général ;

CONSIDÉRANT : la suggestion du Comité consultatif en culture et tourisme;

CONSIDÉRANT : la collaboration dans le projet de la Société d'Histoire et du Patrimoine de Frelighsburg, et plus particulièrement des guides France Poulin et Normand Gaumont ;

CONSIDÉRANT : les soumissions N° 1 et N° 2, au montant global de 9 350 \$, taxes incluses, reçues le 15 mai 2024 de la part de Gilles Blais pour la documentation visuelle, vidéo et photo, de la restauration et la réalisation des capsules de visites guidées virtuelles ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte les deux offres de services professionnelles de Gilles Blais au montant de 8 430,20 \$, taxes incluses, l'achat de l'équipement étant extrait de la soumission N° 1 ;

QUE : la soumission 2 soit payable du budget 2025 ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

19. RES 197-06-24 OFFRE DE SERVICE – PEINTURE TOITURE GRAMMAR SCHOOL ET ÉGLISE BSM – STEPHAN BARCELO

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels soumise à la Municipalité par Stephan Barcelo, architecte, le 30 mai 2024, sous le numéro SBA 240530 au montant de 7 444,63 \$, taxes incluses, pour les plans, devis et service au chantier concernant les travaux de peinture du clocher de l'église BSM, ainsi que des toitures du Grammar School ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de Stephan Barcelo, architecte, N° SBA 240530 du 30 mai 2024 ;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance la demande des soumissions pour la réalisation de ce projet ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité, tout document se référant à ce dossier.

20. RES 198-06-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°156-05-2024-1 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE : la Municipalité de Frelighsburg est régie par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

ATTENDU QUE : le Conseil municipal juge approprié de se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU QUE : le Conseil municipal désire prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables ;

ATTENDU QU' : il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté ;

ATTENDU QUE : une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 29 mai 2024 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, avant la séance ordinaire du 3 juin 2024, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet

Appuyé par le conseiller Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le présent règlement N 156-02-2024 intitulé « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » soit adopté.

21. RES 199-06-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 159-04-24-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ (PARAPLUIE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Frelighsburg souhaite réaliser des travaux de voirie ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 1061 alinéa 4 CM, ce règlement d'emprunt ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, puisque ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frelighsburg désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 29 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement N°159-04-2024-1 décrétant des travaux de voirie et un emprunt de 600 000 \$ soit et est adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux de voirie pour une dépense au montant de 600 000 \$.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 600 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

22. RES 200-06-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT EMPRUNT N° 160-04-2024-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 755 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE

ATTENDU QUE la Municipalité de Frelighsburg souhaite acquérir un camion autopompe avec citerne de 2 000 gallons impériaux ;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 29 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

- EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents
- QUE** le règlement N° 160-04-2024-1 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 755 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe avec citerne de 2 000 gallons impériaux soit et est adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :
- ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2** Le Conseil est autorisé à acquérir un camion autopompe avec citerne de 2 000 gallons impériaux pour compléter sa flotte de véhicules de combat d'incendie pour une dépense au montant de 755 000 \$.
- ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 755 000 \$ sur une période de 15 ans.
- ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 5** Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
- ARTICLE 6** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

23. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 161-06-2024 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021

Je, Bob Lussier, conseiller municipal, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le dépôt du projet de règlement N° 161-06-2024 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction N° 133-2021.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Bob Lussier. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

24. RES 201-06-24 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°161-06-2024 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°133-2021

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire ;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au Règlement de construction N° 133-2021 afin d'éviter toute incongruité entre ces règlements ;

ATTENDU QUE toute modification d'un règlement de construction doit être faite conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c. A-19.1 ;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 29 mai 2024 conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, avant la séance ordinaire du 3 juin 2024, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement N°161-06-2024 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction N°133-2021, soit adopté.

25. RES 202-06-24 FEU VERT CLIGNOTANT

CONSIDÉRANT : que depuis le 1^{er} avril 2021, le Règlement sur le feu vert clignotant est en vigueur au Québec ;

CONSIDÉRANT : que depuis le 21 décembre 2023, le Règlement prévoit que les municipalités sont responsables de désigner, par résolution, le ou les gestionnaires responsables de l'émission des certificats qui permettent aux pompières et pompiers de leur service de sécurité incendie (SSI) d'utiliser le feu vert clignotant ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil nomme le directeur général et le directeur du Service incendie comme les gestionnaires responsables pour faire les vérifications, pour compléter les certificats d'autorisation et pour assurer les suivis nécessaires.

ADOPTÉE

26. RES 202-06-24 AUTORISATION SIGNATURE CHÈQUE – ADJOINTE À LA DIRECTION – NATHALIE KHAYAT

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal autorise l'adjointe à la direction, Nathalie Khayat, de signer les chèques en absence du directeur général.

ADOPTÉE

27. RES 203-06-24 SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA BIENTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES DE L'ESTRIE

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la mairesse, Lucie Dagenais, soit autorisée à signer la charte dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance le 15 juin prochain, au nom de la Municipalité de Frelighsburg.

ADOPTÉE

28. RES 204-06-24 EMBAUCHE – D'UNE PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE – MARIA GARZ

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par le conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg engage Maria Garz au titre de préposée du bureau d'accueil touristique selon les conditions prévues dans son contrat.

ADOPTÉE

29. RES 205-06-24 REMERCIEMENTS À L'ÉQUIPE DU CENTRE DESJARDINS DE LA POMMERAIE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg reconnaisse le travail bénévole du personnel du Centre Desjardins de la Pommeraie, qui a participé au reboisement du parc Municipal.

ADOPTÉE

30. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

• **Comité consultatif société (CCS)**

L'horaire d'été de la bibliothèque est le même que celui de l'hôtel de ville. Remerciements aux bénévoles qui travaillent à la bibliothèque. La bibliothèque est ouverte au télétravail.

• **Comité consultatif en environnement (CCE)**

Démarrage d'une escouade de citoyens volontaires pour identifier les secteurs affectés par les plantes exotiques envahissantes.

• **Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)**

Remerciements aux bénévoles qui ont planté 800 arbres au parc Municipal. Le comité et Jean Chenevert suivent le travail du regroupement agricole Terre Fertile qui pense former une coopérative. Le plan global

d'aménagement des terres agricoles est étudié par le comité. Le projet Frigo Vert, entrepris dans le cadre du projet de communauté nourricière, reprend le 18 juin jusqu'à l'Action Grâce.

- **Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)**

Les citoyens peuvent se prononcer sur le nom du parc Municipal jusqu'au 13 juin 2024.

- **Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)**

Le comité travaille à réaliser un inventaire des bâtiments patrimoniaux de la Municipalité.

31. **VARIA**

32. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Question sur la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées. La prochaine étape est de faire adopter la technologie que la municipalité souhaite mettre en place. L'année visée est 2025.

33. **RES 205-06-24 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel Ouellet
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance à 19h54

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier et trésorier